



Le Président propose à l'assemblée délibérante de voter l'octroi d'une subvention de 3 000 € pour l'association ALIEN et de 4 000€ pour l'association GDS pour l'exercice 2021.  
Il précise que ces demandes ont été examinées lors du Bureau du 6 mai et 3 juin 2021.

**VU** les statuts communautaires dans leur version consolidée du 31 décembre 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERE ET DECIDE A :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 07/07/2021  
Reçu en préfecture le 07/07/2021  
Affiché le   
ID : 083-248300410-20210622-21\_06\_22\_11-DE

- **D'OCTROYER** une subvention pour l'année 2021 de 3 000 € à l'association ALIEN dans le cadre de l'organisation d'un stage de BD à destination des jeunes du canton,
- **D'OCTROYER** une subvention pour l'année 2021 de 4 000 € à l'association GDS,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif principal 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture du Var le ...  
et de sa publication le ... **7 JUL. 2021**

Docteur André GARRON

Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*